

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Comme le Président de la République en avait exprimé le souhait le 20 septembre 2021, la loi de reconnaissance et de réparation envers les Harkis, adoptée par le Parlement, a été promulguée le 23 février 2022. Cette loi installe auprès du Premier ministre une commission nationale indépendante qui a pour mission de recueillir la parole des Harkis, leur manifester la reconnaissance de la République, et leur accorder les réparations prévues par la loi.

Ainsi se concrétise l'engagement pris par le Président de la République, après la demande de pardon au nom de la République formulée envers ces soldats qui ont combattu au sein de l'armée française et qui furent presque tous abandonnés par la France après la fin de la guerre d'Algérie.

Indépendante, cette commission nationale pourra aussi proposer au gouvernement une évolution des dispositifs de soutien, de reconnaissance et de réparation en vigueur, en vue de les ajuster autant que nécessaire à la singularité de destin des Harkis. Elle aura aussi pour objet de contribuer au travail de mémoire, afin de reconnaître à ces combattants et à leurs familles toute la place qu'ils méritent dans notre récit national.

Cette commission, dont l'ambition est de contribuer à la constitution d'une mémoire commune et apaisée, se doit d'être placée sous l'autorité d'une personnalité éminente. Le président de la République a donc demandé à Monsieur Jean-Marie Bockel d'en assurer la présidence. Son expérience personnelle et professionnelle au service du bien commun, comme officier, comme élu et comme ministre de la République, lui confèrent l'autorité et la légitimité pour assumer la mission qu'il a bien voulu accepter.

Le président de la République l'assure de sa reconnaissance, de sa confiance et exprime sa détermination à agir sans relâche pour que les Français puissent regarder ensemble leur histoire et faire vivre la Nation qu'ils transmettront à leurs enfants.